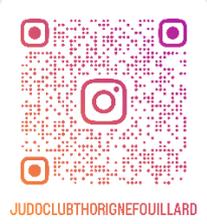


Date inscription/...../.....	JUDO CLUB THORIGNE-FOUILLARD					
	Fiche inscription					
	Saison sportive 2025-2026					
	Nom adhérent(e)		Prénom adhérent(e)			
	Sexe (F ou M)		Date de naissance			
Adresse ->						
Si mineur(e) ->	Nom parent		Prénom parent			
Coordonnées ->	Téléphone		Email			
Informations complémentaires   JUDOCLUBTHORIGNEFOUILLARD	CERTIFICAT MEDICAL					
	Textes applicables : Art. L231-2 ; D231-1-1 à D231-1-4 du code du sport.					
Début des cours : Lundi 08/09/2025	POUR LES MINEURS :					
	<ul style="list-style-type: none"> • Une attestation remplace le certificat médical. Celle-ci doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative ; • Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit. A noter : la mention « compétition » a été supprimée – elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs ; • Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale. 					
	POUR LES MAJEURS					
	<p>Pour les majeurs, demande d'un CACI (Certificat d'Absence de Contre-Indication) lors de la 1ère prise de licence ou à 18 ans et à partir de 30 ans tous les 5 ans (30. 35. 40 ...). Dans l'intervalle, il sera demandé tous les ans de remplir l'attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du QMA (Questionnaire Médical Annuel).</p> <p>En cas de réponse positive, un CACI à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois devra être produit. Le demandeur devra avoir l'âge requis lors de la saison sportive pour laquelle il demande sa licence. (Exemple : avoir 30 ans au 31 août).</p>					
	Certificat médical ou attestation obligatoire pour monter sur le tatami, dès le 1er cours !					
<p><u>Localisation des cours :</u> <u>Dojo du Complexe Sportif des Longrais, Rue de Gyroujbarat</u></p> <p>ATTENTION : ne pas utiliser cette adresse en cas de correspondance écrite.</p> <p>A noter : l'achat de passeport (8€), indispensable pour les compétitions à partir de benjamin, est à régler séparément.</p> <p>Les horaires des cours sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires ou autres.</p>	Cotisation annuelle		Licence	Adhésion	Inscription	
	<input type="checkbox"/> Judo 4 – 5 ans (Moyenne -> Grande section) (1 cours par semaine, samedi 10h00)	46 €	27 €	71 €	144 €	
	<input type="checkbox"/> Judo 6 – 8 ans (CP -> CE2) (2 cours par semaine, lundi 17h15 et mercredi 18h)	46 €	27 €	104 €	177 €	
	<input type="checkbox"/> Judo 9 – 13 ans (CM1 -> 4 ^{ème}) (2 cours par semaine, lundi 18h15 et mercredi 19h)	46 €	27 €	104 €	177 €	
	<input type="checkbox"/> Judo 14 ans / 3 ^{ème} à adulte (2 cours par semaine, lundi 20h15 et mercredi 20h)	46 €	27 €	122 €	195 €	
	<input type="checkbox"/> Judo adapté (1 cours par semaine)	46 €	27 €	71 €	144 €	
	<input type="checkbox"/> Taïso (2 cours par semaine, lundi 19h15 et samedi 10h45)	46 €	27 €	89 €	162 €	
	<input type="checkbox"/> Taïso adapté (1 cours par semaine)	46 €	27 €	71 €	144 €	
	Réduction cotisation (27 €, à déduire dès le 2 ^e adhérent de la famille)					€
	TOTAL					€
DONT somme payée via titres ANCV (Chèque-Vacances Classic / Chèque-Vacances Connect / Coupon Sport)					€	
Pédibus (cours du lundi 17h15) <input type="checkbox"/>			Autorisation de rentrer seul <input type="checkbox"/>			
Règlement -> En 1, 2 ou 3 règlements, par chèque à l'ordre du « JCTF ».		Chèque n°1 Encaissement 01/10/25	Chèque n°2 Encaissement 01/12/25	Chèque n°3 Encaissement 01/02/25		
	N° chèque					
REPLIR & SIGNER 2^e page (DONNEES PERSONNELLES, ACCEPTATION REGLEMENT INTERIEUR & AUTORISATION DIFFUSION IMAGE)						

LICENCE FFJDA

Le Judo Club Thorigné-Fouillard est affilié à la Fédération Française de Judo (FFJDA).

Tous les adhérents de notre association sont donc licenciés à cette fédération.

L'assurance fédérale couvre le licencié pour toutes les activités (entraînements et compétitions).

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

DONNÉES PERSONNELLES (RGDP)

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. La FFJDA vous informe de tout ce qu'elle fait avec les données personnelles sur son site internet (bas de page). Vous pouvez exercer vos droits (accès, effacement, portabilité, limitation - sauf rectification) par email à dpo@ffjudo.com. Vous pouvez en demander la rectification ou mise à jour auprès de votre club, directement sur votre espace licencié ou par email au service licences de la FFJDA à licences@ffjudo.com.

Je souhaite recevoir des offres notamment commerciales de partenaires de la FFJDA : OUI / NON (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires)

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

La présente fiche signée vaut pour autorisation de l'adhérent (ou de son représentant légal pour les mineurs) de suivre les activités du club (notamment la pratique du Judo, du Taïso, du Ju-Jitsu) et l'acceptation du règlement intérieur de l'association (disponible sur le site <https://judoclubthorignefouillard.net>).

La présente fiche vaut également pour autorisation à utiliser l'image de l'adhérent, en individuel ou par équipe, sur support papier (revue de presse, plaquette...) et/ou électronique (CD-ROM, Internet...) et ce sans contrepartie (matérielle, financière...).

Conformément aux directives de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données vous concernant (articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés »).

Cette autorisation est valable pour une durée de 1 an à compter de la présente, et peut être révoquée à tout moment par simple demande auprès du bureau du club.

Je soussigné _____, représentant légal de _____, autorise / n'autorise pas (*) le Judo Club Thorigné-Fouillard à diffuser mon image et celle de mon enfant prises à l'occasion des entraînements, des compétitions sportives ou autres manifestations sportives, en vue de :

- les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui visitera le site internet ou la page Instagram du JCTF ;
- les publier dans les journaux à destination de tout public dans le cadre de reportages à caractère sportif ;

(*) Rayer la mention inutile

Représentant légal		« Lu et approuvé »	
(Nom et qualité)		Date et signature obligatoires	

ASSURANCE

L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès d'AXA IARD via Marsh France. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès d'AXA IARD via Marsh France. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,20 € TTC.

L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances.

Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès d'AXA via l'offre négocié par MARSH France (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com ou en ligne <https://connexion.marsh.com/client/optionjudoIA>) ou de l'assureur de son choix.

La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

<p>Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique Il ne réglera pas la somme de 2,20 €TTC avec la licence.</p> <p>Date :</p>	<p>SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA</p> <p>Signature :</p>
--	---